

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme de recherche OMEGA - Protocole d'accord - Décision - Autorisation-

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'enjeu principal du programme de recherche OMEGA est d'aider les collectivités à passer de la gestion optimisée d'un système d'assainissement au développement d'un système durable de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

L'agglomération Bordelaise sera l'un des trois territoires d'expérimentation (avec Lyon et Mulhouse) de la méthodologie développée dans le cadre du programme OMEGA.

Après avoir présenté les objectifs de ce programme et son système de pilotage, il convient de préciser avec les parties prenantes les conditions de participation de la Communauté urbaine de Bordeaux.

1- Les objectifs du programme de recherche OMEGA :

La fonction primaire de l'assainissement urbain était essentiellement hygiéniste : "assainir la ville". Depuis une trentaine d'années, ses fonctions s'élargissent et couvrent des exigences variées comme préserver la qualité des milieux, protéger des inondations pluviales ou apporter une nouvelle ressource en eau par la réutilisation des eaux de pluie ou traitées.

Gérer ces diverses missions revient non plus à gérer l'évacuation des eaux usées de la ville le plus rapidement possible, mais à optimiser le stockage, la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales urbaines sous l'angle du développement durable de la ville.

Evaluer la qualité du service, avec ses multitudes de finalités et d'acteurs, devient alors très complexe.

Le projet Omega propose de disposer d'une méthodologie d'évaluation pluridisciplinaire permettant de mesurer de façon transversale l'ensemble des services rendus. Cette évaluation devra prendre en considération les aspects environnementaux, sociaux, économiques, organisationnels et techniques. Elle devra également permettre d'évaluer a priori et a posteriori l'efficacité de la stratégie mise en œuvre de façon à fournir une aide efficace à la décision (constitution d'un espace public de discussion autour des critères d'évaluation, production d'informations scientifiques de l'évaluation, rationalisation des décisions et des choix par délibération).

L'élaboration de cette méthodologie se veut participative, en associant les acteurs locaux à la construction d'indicateurs compréhensibles par tous, à la définition du niveau de service attendu, à l'analyse des leviers et des responsabilités de chaque partie concernée.

La méthode OMEGA doit ainsi permettre de choisir la stratégie a priori la plus efficace pour atteindre le niveau de service attendu et l'adapter aux évolutions de la demande.

Dans la continuité de la recherche initiée par la thèse de Brelot, de récents travaux ont permis de montrer qu'il était possible de mettre en place une évaluation continue du service effectivement rendu et d'utiliser cette évaluation comme outil de pilotage de la stratégie à suivre.

La faisabilité d'une telle démarche a été démontrée par une application partielle sur le territoire du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de l'agglomération mulhousienne (Alsace).

La méthodologie devra être consolidée dans son ensemble, en l'expérimentant sur trois territoires (Lyon, Mulhouse, Bordeaux).

2- Le pilotage du programme OMEGA

En matière de pilotage, ce programme soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche réunit pour 4 ans (2009/2013), un consortium regroupant 4 partenaires scientifiques et industriels :

- LGCIE (Laboratoire de Génie Civil d'Ingénierie Environnementale) –INSA (Institut National des sciences appliquées) (Lyon) : représentant Bernard Chocat, Frédéric Cherqui et Le Gauffre Pascal.
 - Compétences en gestion urbaine de l'eau et plus particulièrement l'aide à la décision pour la conception, l'exploitation et la maintenance des systèmes d'assainissement urbains.
- Lyonnaise des Eaux (Bordeaux et Mulhouse) : représentant Bernard Loubière et Damien Granger.
 - Entreprise privée, gestionnaire ayant des compétences élargies sur les eaux urbaines (conception, exploitation et maintenance).
- ITUS (Ingénieries, Techniques, Urbanisations, Sociétés) -EVS (Environnement Ville et Société) (Lyon) : représentant Jean-Yves Toussaint et Sophie Vareilles.
 - Compétences en sociologie des organisations, en sociologie urbaine, en urbanisme et en aménagement urbains.
- GSP-ENGEEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg) Cemagref : représentant Caty Werey et Amir Nafi.
 - Compétences en gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement, en évaluation économique des coûts sociaux et en sciences de gestion.

Le programme est co-piloté par Bernard Chocat et Frédéric Cherqui.

La coordination et la valorisation des résultats du programme sont réalisées avec le soutien du GRAIE – Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau- (représentant Elodie BRELOT et Laëtitia BACOT).

Des représentants des collectivités sur lesquelles il est prévu de tester la méthodologie pourront être rajoutés au comité de pilotage du programme. Un référent de la Communauté urbaine de Bordeaux pourra être associé au programme de recherche.

3 – La participation de la Communauté urbaine de Bordeaux

La Communauté urbaine de Bordeaux sera territoire d'expérimentation de la méthodologie d'évaluation proposée dans le cadre du programme OMEGA, sur trois thèmes:

- Les inondations de temps de pluie
- La qualité des milieux
- Les nuisances

A cette fin, la Communauté urbaine de Bordeaux pourra être amenée à transmettre les données qu'elle possède sur son territoire et à mettre en relation les chercheurs avec les acteurs locaux concernés.

En contre partie, la Communauté urbaine de Bordeaux aura un droit d'utilisation des résultats issus de la recherche.

Afin de formaliser les relations entre les différentes parties prenantes, il vous est proposé un protocole d'accord, qui ne demande aucun engagement financier.

Il précise notamment :

- les conditions d'accès et de diffusion des données,
- les droits de chacune des parties sur les résultats issus de la recherche,
- les modalités d'animation et de "reporting" entre les parties prenantes et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5215-20-1;

VU la directive cadre sur l'Eau (2000/60/CE) ;

VU la délibération n°2011/0952 en date du 16 décembre 2011, relative à la politique de l'eau.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- L'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux à participer au programme de recherche OMEGA qui lui permettra d'avoir une meilleure connaissance de son territoire, et à disposer d'une étude qui lui permettra d'avoir une évaluation transversale d'une partie de ses services de gestion des eaux urbaines.

DECIDE

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec le consortium, le protocole d'accord ci-joint.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

Programme de recherche



(Outil **ME**thodologique d'aide
à la **G**estion intégrée d'un système d'**A**ssainissement)

PROTOCOLE D'ACCORD **entre la Communauté urbaine de Bordeaux** **et les partenaires du programme de** **recherche OMEGA.** **Mise à disposition de données**

Parties/Entités concernées :	Entre Les membres et entités du consortium OMEGA : LGCIE-INSA (Lyon) Lyonnaise des Eaux (Bordeaux et Mulhouse) ITUS-EVS (Lyon) GSP-ENGEEES Cemagref (Strasbourg) GRAIE Et La Communauté urbaine de Bordeaux
Date :	
Rédaction :	M. Damien GRANGER ; M. Frédéric CHERQUI, Mlle Céline DARRIBERE
Nombre de pages : (y compris la page de garde)	11

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 13 Avril 2012	1
2- <u>Le pilotage du programme OMEGA</u>	3
Article 1 - PREAMBULE	7
1) Contexte	7
2) Objectifs du programme de recherche OMEGA	7
3) Pilotage du programme OMEGA	9
Définition	9
1) Engagements de La Communauté urbaine de Bordeaux	10
2) Engagements des partenaires: LGCIE ; ITUS ; GSP, LDE, GRAIE	10

Article 1 - PREAMBULE

1) Contexte

La fonction primaire de l'assainissement urbain était essentiellement hygiéniste : "assainir la ville". Depuis une trentaine d'années, ses fonctions s'élargissent et couvrent des exigences variées comme préserver la qualité des milieux, protéger des inondations pluviales ou apporter une nouvelle ressource en eau par la réutilisation des eaux de pluie ou traitées.

Gérer ces diverses missions revient non plus à gérer l'évacuation des eaux usées de la ville le plus rapidement possible, mais à optimiser le stockage, la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales urbaines sous l'angle du développement durable de la ville.

Les techniques mises en œuvre deviennent également de plus en plus diversifiées : aux traditionnels réseaux se superposent des ouvrages de collecte ou d'infiltration des eaux pluviales, de toute taille et à toutes les échelles spatiales, depuis les ouvrages individuels jusqu'à de très gros ouvrages traditionnels « au bout du tuyau », mais qui doivent tous être de mieux en mieux intégrés à la ville. Cette multiplication de fonctions et de dispositifs concourt à accroître le nombre d'organisations concernées et actives dans la gestion du système. Le système devient donc de plus en plus compliqué et son pilotage de moins en moins clair. Evaluer la qualité du service, avec ses multitudes de finalités et d'acteurs, devient alors très complexe.

Le projet Omega propose de disposer d'une méthodologie d'évaluation pluridisciplinaire permettant de mesurer de façon transversale l'ensemble des services rendus.

L'élaboration de cette méthodologie se veut participative, en associant les acteurs locaux à la construction d'indicateurs compréhensibles par tous, à la définition du niveau de service attendu, à l'analyse des leviers et des responsabilités de chaque partie concernée.

La méthode OMEGA doit ainsi permettre de choisir la stratégie a priori la plus efficace pour atteindre le niveau de service attendu et l'adapter aux évolutions de la demande.

La faisabilité d'une telle démarche a été démontrée par une application partielle sur le territoire du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de l'agglomération mulhousienne (Alsace). La méthodologie devra être consolidée dans son ensemble, en l'expérimentant sur trois territoires (Lyon, Mulhouse, Bordeaux). L'agglomération Bordelaise sera l'un des trois territoires d'expérimentation de la méthodologie développée dans le cadre du programme OMEGA.

2) Objectifs du programme de recherche OMEGA

L'enjeu principal du programme de recherche OMEGA est donc d'aider les collectivités à passer de la gestion optimisée d'un système d'assainissement au développement d'un système durable de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

Pour atteindre cet objectif et par rapport au contexte développé précédemment, nous pensons qu'une condition préalable indispensable est de disposer d'une méthodologie d'évaluation pluridisciplinaire permettant de mesurer de façon transversale l'ensemble des services rendus par le système utilisé. Cette évaluation devra prendre en considération les aspects environnementaux, sociaux, économiques, organisationnels et techniques. Elle devra également permettre d'évaluer a

priori et *a posteriori* l'efficacité de la stratégie mise en œuvre de façon à fournir une aide efficace à la décision (constitution d'un espace public de discussion autour des critères d'évaluation, production d'informations scientifiques de l'évaluation, rationalisation des décisions et des choix par délibération).

Nous proposons donc de développer et de tester une telle méthodologie qui se donne plus précisément pour but :

- De préciser les fonctions traditionnelles (i.e. « d'assainissement ») et émergentes que doit aujourd'hui remplir un système durable de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines ;
- De définir des outils de mesure (indicateurs), compréhensibles par tous les acteurs, du niveau avec lequel ces fonctions sont remplies ;
- De définir le niveau de service attendu par l'ensemble des acteurs et des organisations et pour l'ensemble des fonctions (i.e. la valeur à atteindre pour chaque indicateur) ;
- De définir par qui (acteur et organisation) et avec quoi (systèmes et objets ou dispositifs) est assuré le service et atteint le niveau de service attendu ;
- De choisir la stratégie *a priori* la plus efficace pour atteindre ce niveau de service ;
- De mesurer de façon continue le niveau de service effectivement rendu par le système au fur et à mesure de la mise en place de la stratégie préconisée ainsi que l'écart par rapport aux attentes des différentes organisations ;
- D'adapter de façon permanente la stratégie aux évolutions de la demande et aux écarts constatés entre les effets attendus de la stratégie choisie et les effets effectivement obtenus.

Dans la continuité de la recherche initiée par la thèse de Brelot (Brelot, 1994¹ ; Brelot et Chocat, 1993²), de récents travaux (Granger, 2009³) ont permis de montrer qu'il était possible de mettre en place une évaluation continue du service effectivement rendu et d'utiliser cette évaluation comme outil de pilotage de la stratégie à suivre. La faisabilité d'une telle démarche a été démontrée par une application partielle sur le territoire du SIVOM de l'agglomération mulhousienne (Alsace).

La méthodologie devra être consolidée dans son ensemble, afin de répondre aux points listés ci-dessous :

- Mettre en place une méthode de modélisation des fonctions du système de gestion des eaux urbaines fondée non sur une définition générale des processus mis en œuvre mais sur l'exploitation des connaissances/observations locales des phénomènes ;
- Faciliter l'expression, l'information et l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- Permettre aux responsables des différentes organisations impliquées dans la gestion des eaux usées et pluviales urbaines de coordonner leurs actions et de faire des choix informés ;
- Inclure des moyens de rétroaction dans la méthodologie afin de mettre en œuvre une ingénierie de l'adaptabilité ;
- Permettre de faire des choix et prendre des décisions dans un environnement incertain et imprévisible ;

¹ Brelot-Wolff E. (1994). « *Éléments pour la prise en compte de l'impact des rejets urbains sur les milieux naturels dans la gestion des systèmes d'assainissement* ». Thèse de doctorat. Institut National des Sciences Appliquées de Lyon.

² Brelot-Wolff E., Chocat B. (1993). "For an overall approach of water quality management: tools for the simulation of discharge impact upon receiving waters". 6^{ème} International Conference on Urban Drainage, 12-17 Septembre, Ontario Canada.

³ Granger Damien (2009). « *Méthodologie d'aide à la gestion durable des eaux urbaines* ». Thèse de doctorat. Institut National des Sciences Appliquées de Lyon.

- Développer des outils basés sur cette méthodologie (guide méthodologique et prototype de logiciel).

3) Pilotage du programme OMEGA

Ce programme soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche réunit pour 4 ans (2009/2013, un consortium regroupant 4 partenaires scientifiques et industriels :

- LGCIE-INSA (Lyon) : représentant Bernard Chocat, Frédéric Cherqui et Le Gauffre Pascal.
 - *Compétences en gestion urbaine de l'eau et plus particulièrement l'aide à la décision pour la conception, l'exploitation et la maintenance des systèmes d'assainissement urbains.*
- Lyonnaise des Eaux (Bordeaux et Mulhouse) : représentant Bernard Loubière et Damien Granger.
 - *Entreprise privée, gestionnaire ayant des compétences élargies sur les eaux urbaines (conception, exploitation et maintenance).*
- ITUS-EVS (Lyon) : représentant Jean-Yves Toussaint et Sophie Vareilles.
 - *Compétences en sociologie des organisations, en sociologie urbaine, en urbanisme et en aménagement urbains*
- GSP-ENGEEES Cemagref (Strasbourg) : représentant Caty Werey et Amir Nafi.
 - *Compétences en gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement, en évaluation économique des coûts sociaux et en sciences de gestion*

Le programme est co-piloté par Bernard Chocat et Frédéric Cherqui.

La coordination et la valorisation des résultats du programme sont réalisés avec le soutien du GRAIE – Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (représentant Elodie BRELOT et Laëtitia BACOT) .

Des représentants des collectivités sur lesquelles il est prévu de tester la méthodologie pourront être rajoutés au comité de pilotage du programme.

Un référent de la Communauté urbaine de Bordeaux pourra participer au comité de pilotage en fonction de l'ordre du jour à la signature de la présente convention.

Définition

Les termes ci-dessous auront entre les parties la signification suivante:

- données de la Communauté urbaine de Bordeaux, telles que décrites à l'annexe 1 "Métadonnées", dont une mise à jour sera mise en place annuellement,
- les résultats de la Recherche : Les Résultats désignent tous éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support qui résultent de l'exécution des prestations de recherches tels que notamment les documents, études, bases de données, dessins, plan, la méthode et le logiciel d'évaluation, les publications, les évaluations thématiques sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 2- OBJET DE L'ACCORD

Le présent protocole d'accord définit le cadre d'intervention et les modalités de mise en oeuvre du programme de recherche OMEGA sur le territoire communautaire ainsi que la valorisation des résultats obtenus.

Cet accord a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des données de la Communauté urbaine de Bordeaux au consortium et inversement. La fourniture des données ne constitue pas un transfert de propriété, total ou partiel au profit du consortium. Les droits concédés à ce dernier étant limitativement énumérés dans ce protocole.

La Cub reste propriétaire de ses données et bases de données. Les droits concédés par le présent protocole ne sont pas exclusifs au profit du consortium.

En contre partie des droits concédés sur les données Cub, le consortium octoiera des droits d'utilisation à la Communauté urbaine de Bordeaux sur les résultats de la recherche.

Article 3- Engagements des Parties

1) Engagements de La Communauté urbaine de Bordeaux

Dans le cadre du programme Omega, La Cub testera la méthodologie proposée et s'engage à :

- nommer un référent au sein de ses services. Ce référent aura en charge le choix des enjeux et objectifs à étudier.
- s'impliquer dans la vie du programme, par la participation d'un agent communautaire (référent ou son représentant) aux réunions du programme OMEGA (environ une par semestre).
- informer et à faciliter les échanges de l'ensemble de ses services (principalement services techniques mais également relations publiques, communication, etc.).
- mettre à disposition les données nécessaires à la mise en place de la méthodologie.
- respecter l'accord de confidentialité sur le contenu de la méthodologie et du logiciel associé tel que décrit dans l'accord de consortium (annexe 1) , mais dispose des droits d'utilisation sur les résultats.
- Mettre en œuvre dans la mesure du possible les actions de terrains nécessaires (campagnes de mesures, réalisation de dispositifs techniques, etc..)

Néanmoins, le consortium a pris acte que La Communauté urbaine de Bordeaux est une autorité soumise à l'obligation de communication à toute demande, de tout document produit ou détenu par elle dans le cadre de ses missions de service public (CADA), et notamment par l'application de la Directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, transposée par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005.

2) Engagements des partenaires: LGCIE ; ITUS ; GSP, LDE, GRAIE

Les partenaires s'engagent à :

- mettre à disposition de la Communauté urbaine de Bordeaux l'ensemble des résultats obtenus.

- octroyer à titre gratuit, à la Communauté urbaine de Bordeaux un droit d'utilisation sur les résultats issus de la recherche
- communiquer régulièrement sur les résultats et actions de terrains propres au programme OMEGA
- garantir la diffusion des publications réalisées dans le cadre du programme OMEGA auprès de la collectivité concernée.
- ne pas utiliser les données mises à disposition à d'autres fins que celles définies dans le programme OMEGA que ce soit à titre gratuit, onéreux ou commercial,(tout en disposant de la liberté de communication sur le programme et sur les résultats telle que décrite dans l'accord de consortium (en annexe 1).
- informer la Communauté urbaine de Bordeaux de l'avancement du projet sur son territoire lors des réunions plénières. Et, si la nécessité est exprimée lors d'une réunion plénière, à participer localement à des réunions de service de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- informer la collectivité des résultats obtenus sur son territoire au plus tard 10 jours avant publication.
- rendre anonyme les résultats, si la Communauté urbaine de Bordeaux le souhaite.
- inclure dans les publications le nom du référent de la Collectivité.

Article 4- Modalités financières

Aucun budget de fonctionnement ne sera demandé à la Communauté urbaine de Bordeaux.

La concession des droits d'utilisation à la Communauté urbaine de Bordeaux sur les résultats de la recherche est à titre gratuit.

Article 5- Propriété intellectuelle

5-1 Les données, la base de données et les connaissances issues des recherches obtenues dans le cadre de ce programme sont la copropriété du consortium, qui les a acquises et / ou créées, et qui pourra les utiliser librement pour la valorisation scientifique.

5-2 La Communauté urbaine de Bordeaux est autorisée à utiliser librement ces données et résultats de recherche pour la réalisation de ses missions d'intérêt général et de service public d'assainissement. La Communauté urbaine de Bordeaux sera notamment autorisée à reproduire les résultats en tout ou en partie, (la Communauté urbaine de Bordeaux veillera cependant à ne pas altérer la signification des résultats et conclusions), sur tous supports papier, numérique, informatique (Internet/Intranet) et sous toutes formes de son choix, à représenter et diffuser les résultats, à mettre les résultats à disposition de tous tiers de son choix dans le cadre de sa mission de service public, sous réserve de mentionner le consortium.

Cette cession est faite pour toute la durée légale des droits d'auteur et pour le monde entier.

5-3 Les partenaires s'engagent à accepter les données de la Communauté urbaine de Bordeaux telles qu'elles lui sont fournies et à les utiliser uniquement dans le cadre du programme OMEGA.

En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour vérifier la fiabilité des données, la Communauté urbaine de Bordeaux n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégralité, l'exhaustivité des données et en particulier, que les données sont exemptes d'erreurs, notamment de localisation, d'identification, d'actualisation ou imprécisions.

5-4 Contrefaçon: aucune responsabilité ne pourra être recherchée à l'encontre de l'une ou l'autre des Parties au motif que les droits concédés par celle-ci porteraient atteinte ou seraient susceptibles de contrefaire des titres de propriété intellectuelle de tiers.

5-5 Toute exploitation des données par le consortium non expressément autorisée par la présente convention et sans rapport avec son objet est illicite, elle devra faire préalablement l'objet d'une autorisation expresse de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 6- Publications- Communications

6-1 Archivage et diffusion des données

Une copie des résultats sera archivée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

6-2 Chaque partie s'engage à ne pas publier ni divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations scientifiques, techniques ou commerciales autres que celles relatives au Programme OMEGA, et notamment les connaissances antérieures, appartenant à une partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent protocole et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Chaque partie s'engage à spécifier les données jugées confidentielles afin de préciser quelles données ne doivent pas être diffusées par les partenaires.

Article 7- Résiliation

Le protocole pourra être résilié de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par une autre partie d'un ou de plusieurs des engagements.

Cette résiliation ne deviendra effective que deux mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure ou n'ait satisfait à ses obligations contractuelles.

La résiliation emporte l'arrêt de la possibilité d'utiliser les données mises à disposition. Le consortium s'engage à détruire les fichiers fournis par La Cub ainsi que l'ensemble des données intégrées dans son système d'information et issus de ces fichiers.

A tout moment, les parties pourront s'entendre pour mettre fin de façon anticipée au protocole. Elles décideront alors d'un commun accord des conditions de l'arrêt du Programme.

Article 8- Durée

Nonobstant sa date de signature, le protocole est conclu pour une durée de 36 mois pour la réalisation proprement dite du Programme OMEGA, et de 12 mois pour finaliser les aspects administratifs se rattachant.

Article 9- Prolongation

Toute prolongation donnera lieu à l'établissement d'un avenant signé par les parties.

Article 10- Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du protocole, les parties s'efforceront de résoudre le différent à l'amiable. Au cas où les parties ne parviendraient pas à un accord dans un délai de deux mois à compter de la survenance du litige constatée par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la partie la plus diligente aux autres parties, le litige sera porté devant le tribunal compétent de Bordeaux.

Fait en 4 exemplaires originaux

Fait à Bordeaux, le

Signatures :

Coordinateur du programme OMEGA
"au nom des partenaires du programme"

La Communauté urbaine de Bordeaux

Le coordinateur du
programme OMEGA

Le Président de la
Communauté urbaine
de Bordeaux

M. Vincent Feltesse

M. Frédéric Cherqui

ANNEXE 1 : METADONNEES

-1- Contenu des données : cf tableau

-2- Format des données : word/excel

3- Mise à jour des données :

- 4 – Statut juridique : Propriétaire (cf tableau)